



Association François

3, rue des Quinconces
91230 MONTGERON

CANNABIS MORTEL AU LYCEE

VINGT ANS DE COMBAT POUR LA VERITE

François Therrié, 18 ans, élève en Terminale S au Lycée de Montgeron, est découvert mort en forêt à 32 km du domicile familial, le long d'une voie ferrée, mardi 27 mai 1997 vers 18h30.

Un rapport de police incrimine un train stoppé à proximité de la « scène » à 3h49 le 27 mai 1997 : un choc avec François serait la cause de son décès.

LE CONTEXTE

Le lycée était à cette époque une plaque tournante du trafic de drogue et "*tout le monde fumait*" selon les dires mêmes de la fille du proviseur devant les enquêteurs.

Le mercredi 21 mai, François avait été surpris par le proviseur-adjoint avec plusieurs de ses camarades à fumer du cannabis au pied d'un bâtiment du lycée. Un jeune extérieur au lycée, qui était présent, s'était alors enfui.

Le vendredi, une commission, dont proviseur et proviseur adjoint étaient absents, a entendu ces élèves - à l'exception de la fille du proviseur qui les avait réunis et qui était l'amie de celui qui s'était échappé.

Sans doute François apporte-t-il des réponses qui paraissent vraisemblables ; de fait, il est écrit dans le rapport qu' "*il devra être entendu par la police car il est probable qu'il connaît Goofy* » (surnom d'un dealer).

Un enchaînement d'événements s'ensuit :

- Le samedi matin, François s'est absenté deux heures de son domicile, sans raison connue. S'est-il rendu (sur convocation ?) au commissariat de police ?

- Le lundi matin, neuf élèves du lycée ont été interpellés et placés en garde-à-vue. **François n'est pas sur la liste des jeunes arrêtés** pour cette histoire de drogue au lycée.

- Deux jours après ces interpellations, **des « grossistes » seront arrêtés** et présentés à la Justice.

L'ENQUETE

Le 28 mai un lieutenant de police a dit : "*ça, c'est une affaire qui ne va pas être simple à élucider !* "... L'enquête a été bouclée en 3 jours, n'examinant qu'une seule hypothèse : le suicide.

François était un jeune homme qui réussissait non seulement dans ses études, mais aussi dans des activités multiples et qui s'était déjà engagé dans des projets d'avenir (inscription en médecine à l'hôpital St Antoine). Le geste suicidaire semble incohérent avec cet appétit de vivre de François.

Le conducteur du train incriminé : "*ça s'est très mal passé avec le jeune policier : il voulait me faire « avouer » que l'on avait tamponné ce jeune homme avec notre train ... Nous, on n'a pas trouvé de corps cette nuit là. Le train suivant n'a rien vu non plus.*"

Un des voyageurs qui a signalé le corps : "*Si le corps était là depuis 3h49 le matin, d'autres personnes l'auraient vu !*" Une centaine de trains étaient passés.

Le médecin légiste chargé de l'autopsie, a avoué au juge pour se justifier, avoir suivi le portrait orienté dressé par le Lieutenant W. : il s'était contenté de reprendre ce que lui avait dicté le policier présent.

Non seulement il inventait des considérations de personnalité hors de propos dans le cadre d'une procédure médico-légale, mais il omettait des circonstances de temps : ainsi le train qui stoppe est un train de nuit ; François est découvert 15 heures plus tard et le corps ne présente pas

encore de traces de rigidité ni de lividité.

Les analyses biologiques ne révèlent rien de particulier et excluent la présence de cannabis. Le témoignage d'autres médecins légistes démontre que l'autopsie pratiquée n'était pas conforme aux normes européennes et qu'elle était plus que succincte (heure du décès ? déplacement du corps post mortem ? ...)

Les parents ont trouvé dans la chambre de François un papier qui annonçait une livraison de drogue fin juillet, avec le numéro de téléphone d'un élève, ami de la fille du proviseur ; ce document n'a jamais été pris au sérieux, ni exploité.

Plus grave encore, le policier enquêteur a **perdu des pièces** remises par la famille et donné comme justification : « *c'est la femme de ménage qui les a jetées à la poubelle* » !!! Il s'agissait d'un carnet d'adresses et d'un agenda électronique codé !

Les innombrables manquements, négligences et silences ont abouti à un "classement sans suite"... **3 mois seulement après le drame** (incluant les vacances judiciaires !).

Malgré les irrégularités et les incohérences multiples qui jalonnent les enquêtes et sans que les avocats aient eu entre les mains les photographies prises au funérarium, lors de l'autopsie et sur les lieux (photographies qui nous sont toujours refusées), un **non-lieu** a été prononcé, entérinant la thèse d'un accident ferroviaire. Ceci clôt l'affaire.

– **à moins qu'un élément nouveau ne soit révélé, avant la prescription en 2020**

CONCLUSION DU RAPPORT D'INVESTIGATIONS

du Cabinet Carré missionné par l'Association François en 2006

" Il résulte des témoignages de professionnels des voies ferrées et des pompes funèbres qu'il ne soit pas réaliste que la mort de François ait été causée par un accident de train par tamponnage : position du sac à dos de François, absence de traumatisme crânien, vêtements en place sur la victime (sauf une chaussure disparue - mais la chaussette est propre), pas de tache de graisse, pas d'hématome correspondant au choc avec un tampon.

Le cadavre de François était vraisemblablement présent sur le ballast depuis peu de temps : deux voyageurs d'un même train l'ont vu après 18h30 et témoignent que l'on ne pouvait « *que le voir* » ; la voie empruntée était très fréquentée.

En l'absence de train incriminé et de témoin, en connaissance de circonstances à risque (plan de trafic de drogue trouvé dans la chambre de François et nombreuses interpellations de police au lycée), et de la présence de blessures dont les causes pourraient résulter d'une rixe plutôt que de chocs sur voie ferrée, **l'hypothèse d'un crime maquillé ne peut être exclue.**"

Les parents et l'association ne se résignent pas à la clôture de ce dossier.

Puissent nos publications inciter des témoins à se manifester, pour nous permettre d'en obtenir la réouverture ! Complétez votre information grâce

- au DVD "Tu t'appelais François" Réalisateur : Laurent Merlin (63 minutes)
- au livre "Cannabis mortel au Lycée". Rassemble des témoignages (69 p.)